

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 juin 2024 à 19h 30 Salle de la mairie**

**Le Maire** Philippe HEITZ

**Membres présents :** Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEaux - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI.

**Membres représentés** Vincent CARREY par Mathieu ROUSSEaux- Benoît LAFFONT par Elisabeth VILLARD

**Membre absent** Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

**Secrétaire de séance** Etienne CHATELON

**Le quorum** 6

**Approbation du procès-verbal du 15 mai 2024 à l'unanimité**

**Six membres présents et 2 pouvoirs**

**D2024-06-28 :** Subvention à l'association des Racines à la cime

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 17 avril 2024 de l'association de Racines à la Cime pour une demande de subvention pour l'acquisition de matériel de débroussaillage pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 300€.

Le Conseil après en avoir délibéré, par une abstention et sept voix pour décide d'allouer une subvention de 300€ à cette association pour l'année 2024.

**D2024-06-29 :** Subvention à l'association Burdilao

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 18 avril 2024 de l'association Burdilao pour une demande de subvention pour les animations exceptionnelles de l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget une subvention de 100€ avait été prévue et propose un complément de 200€.

Le Conseil après en avoir délibéré par une abstention et sept voix pour décide d'allouer une subvention de 300€ à cette association pour l'année 2024.

**D2024-06-30 :** Décision modificative N°2 Budget communal

Un remboursement sur rémunérations d'indemnité journalière de 2303 € a été réalisé sur le compte 6419. Cette recette est reversée aux compte 60633-fourniture de voirie (1803 €) et au compte 65748-subvention aux association (500 €),

**Désignation**

**Augmentation**

D 60633 : Fournitures de voirie	1 803,00 €
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux associations	500,00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations Indemnité Journalière	2 303,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget.

## D2024-06-31 : Décision modificative N°2 Budget annexe eau et assainissement

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau par la commune. Il manque 299 € au compte 701249 pour la régler. Afin de compenser cette augmentation, le compte 6215 est débité de 299 €.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 6215 : à la collectivité de rattachement	299,00 €	
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		299,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget.

## Sept membres présents et 2 pouvoirs

### D2024-06-32 : Tarif de la cantine au 01/06/2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle convention repas Collège du Pilat doit être mise en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire explique qu'à l'heure actuelle pour la commune le coût du repas demandé ne prend pas en compte l'intégralité des charges de personnel, Bourg-Argental mettant à disposition du personnel à la cuisine du collège. Avec cette nouvelle convention proposée par le Département, avec une affectation de personnels départementaux dont les frais de personnel seront inclus dans le coût du repas, le repas facturé à la mairie augmentera de 1.40€.

A l'heure actuelle le repas est au prix de 3.80€ pour les parents.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas à 5.20€.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le tarif d'un repas sera de 5.20€ à compter du 1er septembre 2024

La délibération concernant le dossier de centrales villageoises est reportée au prochain conseil Municipal étant donné que la constitution de la société SAS Centrales Villageoises des Monts du Pilat n'est pas encore réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

### **Questions diverses**

Organisation des deux tours des élections législative : le planning de tenue du bureau de vote est en cours d'élaboration,

**Fin de la réunion à 21H00**

### Signatures

**Le Maire**



**Le Secrétaire de Séance**

